

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU mardi 18 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le mardi dix-huit avril à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE*
1	CONVENTION DE PARTENARIAT - TOUR DE FRANCE 2017	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de partenariat jointe en annexe, Autorise le Maire ou son représentant dûment désigné à signer tous les actes ou documents en découlant, Autorise le Maire ou son représentant dûment désigné à verser la participation financière de la Ville fixée à 110 k€ HT.	5 mn
2	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2019 AVEC L'ASSOCIATION ARC EN CIRQUE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens 2017-2019 avec l'Association Arc-en-Cirque, Autorise le Maire à signer cette convention d'objectifs et de moyens et les conventions afférentes (conventions financières, conventions immobilières).	15 mn
3	CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION ET TARIFICATION - PLANTES, ENGINS ET MATERIELS	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les modifications énoncées ci-dessus du catalogue des tarifs concernant le chapitre « service technique »	17 mn
4	AIDES AUX CLASSES DE DECOUVERTES	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'octroi d'aides aux enfants chambériens scolarisés à Chambéry et dans les communes extérieures, pour les classes de découvertes à partir d'un séjour de 5 jours, selon les barèmes ci-dessus, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, Reconduit le principe d'un fonds de solidarité de 2 000 €, Autorise l'association savoyarde des classes de découvertes à verser ces aides aux familles.	19 mn
5	DENOMINATION DE VOIRIE - RUE BASSE DU CHATEAU ET PLACE DU CHATEAU	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la dénomination de voirie	21 mn

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE*
6	DENOMINATION DE VOIRIE - ESPLANADE AVENUE DU GRAND ARIETAZ	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la dénomination de voirie.	22 mn
7	BILAN DE LA PREMIERE ANNEE (2016) DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	Jean-Claude Davoine	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	LE CONSEIL MUNICIPAL : Donne acte du bilan de la première année (2016) de l'Agenda Programmé d'Accessibilité (Ad'AP) de la Ville de Chambéry.	25 mn
8	CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A CHAMBERY METROPOLE - CŒUR DES BAUGES POUR LA COMMANDE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC QUAI CHARLES ROISSARD A CHAMBERY	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chambéry et Chambéry Métropole Cœur des Bauges portant sur les travaux d'éclairage public quai Charles Roissard, Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention, Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017.	45 mn
9	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE EN MATIERE DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DES ALLEES, PASSAGES ET COURS INTERIEURES SUR LES PERIMETRES DU SECTEUR SAUVEGARDE, AVAP ET ZPPAUP DE CHAMBERY	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Chambéry et la Fondation du Patrimoine pour la mise en œuvre d'une politique en matière de sauvegarde et de mise en valeur des allées, passages et cours intérieures sur les périmètres du secteur sauvegardé, AVAP et ZPPAUP de Chambéry, Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention, Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 à hauteur de 40 000 euros.	47 mn
10	DECLASSEMENT DES LOCAUX DE L'EX MAIRIE DE QUARTIER LAURIER SIS 28 RUE PLAISANCE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Constata la désaffectation des locaux de l'ancienne Mairie de Quartier Laurier ainsi que de leurs abords immédiats comme définis ci-dessus, Prononce le déclassement du domaine public des biens ci-dessus définis et leur affectation au domaine privé de la Commune.	1h20

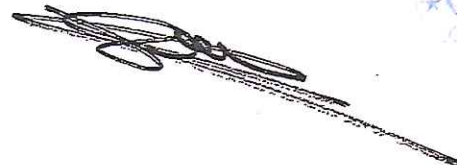
11	CESSION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX SIS 28 RUE PLAISANCE AU PROFIT DE MONSIEUR THIBAUT BOURGON	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession de l'immeuble de bureaux dénommé « Villa Jorcin » au profit de Monsieur Thibaut Bourgon ou toute société qui s'y substituera dans laquelle Monsieur Thibaut Bourgon est partie prenante, pour un montant de 480 000 euros, hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur et aux conditions ci-dessus énumérées, Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte authentique correspond ainsi que tout document y afférent, Impute la recette au budget 2017 de la Commune.	1h43
12	ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE VUE - RUE DUCIS/SQUARE DE LANNOY DE BISSY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHAMBERY	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'Association Diocésaine de Chambéry à réaliser six ouvertures dans ses locaux du 77 rue Ducis et l'établissement d'une servitude de vue, telle que définie dans l'exposé qui précède, Autorise le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à l'établissement de la servitude de vue, Dit que l'ensemble des frais de documents et acte authentique nécessaires seront à la charge de l'Association Diocésaine de Chambéry.	1h45
13	SACRISTIE DE L'EGLISE DE LEMENC - CESSION D'UN VOLUME SUPERIEUR A LA SAS LEMENC	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la vente à titre gratuit du volume 2, d'une superficie de 132,40 m ² , défini ci-dessus à la société SAS Lémenc, Dit que l'intégralité des frais relatifs à cette vente sera à la charge de la société SAS Lémenc, Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents nécessaires à la régularisation de cette vente.	1h46
14	CESSION D'UN DELAISSE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME NICOLAS RUBOD - CHEMIN DES RENDEZ-VOUS	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la cession, au profit de Monsieur et Madame Nicolas RUBOD, d'une partie de la parcelle cadastrée section DI n°118 délaissée du chemin des Rendez-Vous, d'une superficie de 137 mètres carrés pour un montant de 700 euros, Autorise le Maire ou son représentant dûment délégué à signer tous documents relatifs à cette cession et notamment l'acte authentique établi en la forme administrative; les frais de publication restant à la charge de l'acquéreur, Impute la recette au budget 2017 de la Commune.	1h48
15	AUTORISATION DE VENTE DE BIENS REFORMES VIA LA PLATEFORME WEBENCHERES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire à vendre les matériels dépassant le seuil de 4 600 euros.	1h50

16	MODIFICATION DE LA LISTE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DCM-2014-372 DU 14 MAI 2014	Pierre Perez	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de modifier la délibération n°DCM-2014-372 n° 25 et de retenir la rédaction telle que rédigée ci-avant.	1h51
17	MODIFICATION DE L'ARTICLE 20 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification et la substitution de la rédaction de l'article 20 du règlement intérieur du conseil municipal, tel qu'adopté par la délibération du 29 septembre 2014, en tenant compte de la nouvelle rédaction présente en annexe 1.	1h53
18	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu		2h09

*N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des Conseils Municipaux, disponibles sur le site internet de la Ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le **25 AVR. 2017**

Laura Vachez
Secrétaire de Séance




Michel Dantin
Maire

